# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le six du mois de février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

*Sont présents :* Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Nicolas PAILLARD, Emmanuel FRANCHINI, GUZZON David, Jean-Sébastien GRESARD.

Absents excusés: Messieurs Eric MAILLET et Julien LAURENT.

Monsieur LAURENT Julien est arrivé à 21h30.

Secrétaire de séance : Monsieur VIONNET Joël.

# 1/Approbation du Compte Rendu du 12 Décembre 2016

Le Procès-verbal du 12 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

## 2/ Encaissement Chèque Groupama

Suite à la dégradation d'une des deux barrières au coin de la Fromagerie et de la déclaration de sinistre qui s'en est suivi, nous avons obtenu de Groupama la somme de 82.20 €.

Pas d'opposition pour encaisser ce chèque.

### 3/ Ressources Humaines

Afin de respecter l'évolution légale de carrières de nos employés communaux, il y a lieu de réévaluer régulièrement leur grade d'agent territoriaux.

Madame le Maire propose que Mme HILTBRUNNER actuellement Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à l'échelon 1 avec un indice 340 passe Adjoint Technique Territorial à l'échelon 2 avec un indice 348 d'une part et d'autre part, que Mme GROSJEAN actuellement Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe à l'échelon 1 avec un indice 342 passe Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe à l'échelon 3 avec un indice 357.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

# **4/ Bois**

Des travaux sylvicoles sur la parcelle B, ont été réaliser dans l'année 2016, la facture de l'ONF vient de nous parvenir et cela rentre en Investissement.

Pour ce faire, étant donné que les Budgets ne sont pas établis, nous devons procéder à une ouverture de crédits, au compte 2117/21 d'un montant de 3300,00 €. Et, ses crédits seront repris au budget primitif. Par vote à main levée, soit 8 voix pour, le Conseil Municipal accepte de faire cette ouverture de crédit et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Suite à la rencontre de la Commission Bois avec Mr Bruno HENRIET Agent ONF, Gérant de notre Forêt soumise, celui-ci a proposé l'état d'assiette 2017 suivant :

- Parcelles Jet P (la Joux) 200 m3
- Parcelles L 240 m3 M 650 m3 D 235 m3 (Bois de Ban)

Sur avis de la Commission Bois, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents le projet de coupe présenté.

#### **5/ Projet de Division** (Arrivée de Monsieur Julien LAURENT)

La Famille MARANDIN Daniel demande à la Commune si celle-ci accepterait l'utilisation d'environ 50 m² de terrain communal par la présence de leur remise sur celui-ci. En effet, comme ce fut parfois le cas naguère la remise attenant leur ferme a été construite partiellement sur du terrain communal.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents de régulariser cette situation, à savoir de céder le morceau de terrain à Mr et Mme MARANDIN. Par contre, Madame le Maire est chargée de se renseigner auprès d'un Notaire pour savoir comment l'on peut procéder.

#### **6/ Fort de Saint Antoine**

Les travaux d'aménagement de l'Esplanade du Fort doivent débuter dès les beaux jours.

Ces travaux seront financés à hauteur de 58 % par différentes aides, le reste étant partagé entre la Commune de Saint Antoine et l'entreprise PETITE.

Suite à de nouvelles bases de calcul sur la Taxe Foncière du Fort, une démarche est entreprise pour étudier ce problème.

# 7/ Rue du Part

Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, Madame le Maire nous avait demandé de réfléchir à la question : Faut-il réaliser la viabilisation de la parcelle derrière chez Mr et Mme MASNADA Jean, ceci à l'occasion de la réfection de cette rue ?

Après discussion, au vu de la configuration de la parcelle, il est décidé à l'unanimité des présents, de ne pas réaliser ses travaux de viabilisation.

# 8/ Sécurité du Village

Suite à de nombreuses réclamations en Mairie, Madame le Maire relance le dossier Sécurité du Village, notamment la rue du Village et la rue du Fort où il est impératif de faire ralentir les véhicules. Il est convenu d'étudier ce dossier dès le printemps.

## 9/ Subventions aux Associations

Dans le cadre du Budget Primitif 2017, il faudra provisionner ce que la Municipalité souhaite donner aux différentes Associations, qui nous sollicite.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité des présents de provisionner la somme de 1750 €.

# 10/ Questions Diverses

- Dans le cadre de l'éventuelle protection de notre Source des Etillots, une lettre dont la rédaction a été faite en collaboration avec Mr Yannick SCHEITZER, de la Société SOGEDO (société qui assure la maintenance de notre réseau d'eau), a été adressée à Mr Philippe ALPY, responsable Départemental des Ressources en Eau, afin d'obtenir son appui pour monter ce dossier très sensible.
- Ruines devant le Fort de St Antoine, Madame le Maire nous demande de réfléchir au devenir de celles-ci, sachant qu'elles représentent un danger potentiel en l'état actuel des choses.
- Courrier concernant la Fruitière, six Agriculteurs membres de la Fruitière St Antoine les Hôpitaux, ont envoyés une lettre d'information sur la situation actuelle de celle-ci, faisant part notamment de leur point de vue sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.